

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 26 février 2008 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel

Messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 201 0208 : Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0208-01 soit adopté en y ajoutant l'article suivant:

10.2 Réforme de comptabilité gouvernementale.

QUE l'article 4.8 de l'ordre du jour soit déplacé pour être considéré à l'article 5.2;

QUE les articles 5.2 et 5.3 soient déplacés pour être considérés aux articles 6.1 et 6.2.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 202 0208 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0208-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets présentés par la Direction générale, des résolutions sont successivement adoptées relativement à une réorganisation des services administratifs.

Réorganisation des
services
administratifs

RÉSOLUTION 203 0208 : CONSIDÉRANT que la Direction générale a procédé à une analyse de chacun des services administratifs à savoir : la Direction générale, les Services des ressources humaines, les Services des ressources financières, les Services éducatifs (jeunes), les Services de l'éducation des adultes, le Secrétariat général et le Service des communications ainsi que les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a présenté un projet de réorganisation de chacun des services tenant compte de l'évolution de notre commission scolaire et des nouveaux enjeux administratifs et pédagogiques qui ont vu le jour depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la Direction générale a présenté un portrait global des impacts reliés à cette réorganisation des services administratifs;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation amène des abolitions de postes et des réaffectations de personnel;

CONSIDÉRANT que ces mouvements de personnel seront soumis aux processus de comblement de postes prévus par les conventions collectives du personnel professionnel et du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que ces processus d'affectation auront lieu à différents moments d'ici la fin de l'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient autorisées les démarches afférentes à la réorganisation des services administratifs telle que présentée par la Direction générale.

Adopté unanimement

Poste de direction
générale adjointe

RÉSOLUTION 204 0208 :

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, a remis sa démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT, par suite, que le poste de direction générale adjointe sera vacant à compter du 1^{er} juillet 2008;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie entend combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le poste de directrice générale adjointe ou directeur général adjoint soit ouvert et affiché à l'interne;

QUE soit formé un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ madame Danielle Bolduc, présidente
- ✓ monsieur Réal Julien, commissaire
- ✓ madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire
- ✓ monsieur Martin Lafrenière, commissaire
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général

Président(e)

QU'il demeure entendu que le comité pourra, au besoin, recourir aux services de la Fédération des commissions scolaires du Québec ou de toute autre firme spécialisée.

Adopté unanimement

Poste de régisseur
des services
administratifs aux
Services des
ressources
matérielles, de
l'informatique et
du transport
scolaire

RÉSOLUTION 205 0208 :

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la Direction générale et approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation des services prévoit le maintien du poste de régisseur des services administratifs aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le poste de régisseur des services administratifs est vacant depuis le départ à la retraite de madame Francine Buisson en date du 8 septembre 2007;

CONSIDÉRANT que ce poste a été comblé temporairement par madame Monique Guay, en cumul de fonction avec le poste d'agent d'administration aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que la réorganisation des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire prévoit l'abolition du poste d'agent d'administration et le transfert de certains dossiers au détenteur du poste de régisseur des services;

CONSIDÉRANT que madame Monique Guay s'est vue confier temporairement le cumul des fonctions et que son rendement a été apprécié par le directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que madame Monique Guay soit nommée au poste de régisseur des services administratifs aux services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE cette nomination soit conséquente à l'abolition du poste d'agent d'administration aux services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE cette nomination soit effective en date du lundi 3 mars 2008.

Adopté unanimement

Président(e)

Abolition d'un poste d'agent d'administration aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

RÉSOLUTION 206 0208 :

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la Direction générale et approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation prévoit l'abolition du poste d'agent d'administration aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit aboli le poste d'agent d'administration aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE cette abolition de poste soit conditionnelle à la nomination de madame Monique Guay au poste de régisseur des services administratifs aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE cette abolition soit effective à compter du lundi 3 mars 2008.

Adopté unanimement

Poste d'analyste aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

RÉSOLUTION 207 0208 :

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la Direction générale et approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation des services prévoit l'ajout d'un poste d'analyste aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Gaillardetz occupe les fonctions d'analyste en affectation temporaire et en cumul de fonction avec son poste de technicien en informatique classe principale;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement de monsieur Gaillardetz rendue par le directeur aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que monsieur Yves Gaillardetz soit nommé au poste d'analyste en informatique aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE cette nomination soit conséquente à l'abolition du poste de technicien en informatique classe principale aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

Président(e)

Secrétaire

3 mars 2008.

QUE cette nomination soit effective à compter du lundi

Adopté unanimement

Abolition d'un poste de technicien en informatique aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

RÉSOLUTION 208 0208 :

approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la Direction générale et

CONSIDÉRANT que cette réorganisation des services prévoit l'abolition d'un poste de technicien en informatique classe principale aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit aboli un poste de technicien en informatique classe principale aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire;

QUE cette abolition de poste soit conditionnelle à la nomination de monsieur Yves Gaillardetz au poste d'analyste en informatique aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire.

Adopté unanimement

Poste de technicienne ou technicien en organisation scolaire aux Services éducatifs (jeunes)

RÉSOLUTION 209 0208 :

approuvée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation des services administratifs a été présentée par la Direction générale et

CONSIDÉRANT que cette réorganisation des services prévoit le retour d'une technicienne en informatique aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire à la suite d'un prêt de service aux Services éducatifs (jeunes);

CONSIDÉRANT que cette technicienne en informatique était prêtée aux Services éducatifs (jeunes) depuis quelques années afin d'effectuer des tâches reliées à l'organisation scolaire et à la déclaration de la clientèle;

CONSIDÉRANT que les besoins de soutien en organisation scolaire sont en croissance aux Services éducatifs (jeunes);

CONSIDÉRANT que la réorganisation des services prévoit un poste de technicienne ou technicien en organisation scolaire aux Services éducatifs (jeunes) à compter de l'année 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE qu'un poste de technicienne ou technicien en organisation scolaire soit ouvert et affiché à l'interne et à l'externe;

Président(e)

QUE soit formé un comité de sélection ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate à ce poste;

QUE ce comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

- ✓ Line Lecours, commissaire;
- ✓ Maurice Poudrier, commissaire;
- ✓ Nicole Thiffeault-Marchand, commissaire;
- ✓ Nicole Trudel, commissaire;
- ✓ les cadres désignés par le directeur général;

QUE la personne choisie par le conseil des commissaires au poste de technicienne ou technicien en organisation scolaire entre en fonction à compter du 1^{er} avril 2008 afin de s'approprier les tâches et responsabilités avant le départ de la technicienne en informatique prévu pour le 1^{er} juillet 2008.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires autorisent le renouvellement d'une entente avec le Festival d'été de Shawinigan.

Partenariat avec le Festival d'été de Shawinigan

RÉSOLUTION 210 0208 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a développé un partenariat avec le Festival d'été de Shawinigan depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que le Festival d'été de Shawinigan offre une opportunité de visibilité pour les élèves du secondaire qui manifestent des talents dans le domaine des arts de la scène;

CONSIDÉRANT que les écoles secondaire Val-Mauricie, des Chutes, du Rocher et Paul-Le Jeune ont la possibilité de participer au Festival d'été de Shawinigan par le biais de spectacles en soirée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que l'entente de partenariat avec le Festival d'été de Shawinigan soit reconduite pour l'édition 2008 en fonction des orientations décrites au document 0208-03;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente avec les autorités du Festival d'été de Shawinigan.

Adopté unanimement

Président(e)

Projet – Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école

RÉSOLUTION 215 0208 : CONSIDÉRANT, en référence à l'application à compter de l'année scolaire 2008-2009 du nouvel article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la commission scolaire doit adopter une politique portant :

- ✓ sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;
- ✓ sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école;

CONSIDÉRANT qu'un projet de *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* est recommandé par le comité de travail mis en place pour l'élaboration d'une telle politique;

CONSIDÉRANT également que ce projet doit être soumis à la consultation publique et à la consultation du comité de parents;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit déposé le projet de *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* décrit au document 0208-04.

Adopté unanimement

Composition des conseils d'établissement des écoles et des centres 2007-2008

RÉSOLUTION 216 0208 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0208-05 relatif à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres 2007-2008.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets présentés par les Services des ressources financières. Monsieur Serge Trudel porte à l'attention des commissaires les résultats financiers anticipés pour l'année scolaire 2007-2008. Au terme des explications fournies, il est procédé au dépôt de ce document.

Résultats financiers anticipés pour l'année scolaire 2007-2008

RÉSOLUTION 217 0208 : Madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soit déposé le document 0208-06 relatif aux Résultats financiers anticipés pour l'année scolaire 2007-2008.

Adopté unanimement

Monsieur Serge Trudel informe après cela les commissaires d'une réforme de comptabilité gouvernementale. Il est alors souligné les impacts et les échéanciers pour la commission scolaire.

Président(e)

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démission

RÉSOLUTION 218 0208 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur François Filion, ouvrier certifié d'entretien à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 6 février 2008.

Adopté unanimement

Structure de négociation

RÉSOLUTION 219 0208 : CONSIDÉRANT que les dispositions liant le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec (C.S.Q.) représentée par son agente négociatrice la Fédération du personnel de soutien scolaire (F.P.S.S.) pour le compte des employées et employés de soutien des commissions scolaires francophones du Québec prévoient que certaines matières sont l'objet de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic;

CONSIDÉRANT que le Syndicat du personnel de soutien de la Mauricie a présenté une demande afin de procéder à des négociations à l'échelle locale;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources humaines recommandent de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de définir la structure de négociation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE :

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le protocole de fonctionnement des négociations locales avec le personnel de soutien à intervenir avec le syndicat;

QUE soit acceptée la structure de négociation pour les arrangements locaux et ententes locales avec le personnel de soutien décrite au document 0208-07 et que les commissaires désignés à la commission de négociation soient les suivants :

Président(e)

Secrétaire

- ✓ Alain Gervais;
- ✓ Serge Lafontaine;
- ✓ Nicole Trudel;

QUE le directeur adjoint des Services des ressources humaines soit autorisé à agir à titre de porte-parole de la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre de ces négociations locales avec le Syndicat du personnel de soutien de la Mauricie et qu'il soit habilité à négocier des accords de principe, étant entendu que les ententes à être conclues seront soumises à l'acceptation du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire. Il est alors donné suite aux recommandations soumises par monsieur Jean-Guy Trépanier.

Octroi de contrats
– Fenestration
(mesure maintien
des bâtiments)

RÉSOLUTION 220 0208 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2007-2008 », la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation pour la réalisation de projets de remplacement de fenestration, portes et cadres, aux écoles Centrale, Plein Soleil, secondaire Val-Mauricie, secondaire du Rocher et Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement de fenestration, portes et cadres à l'école Saint-Georges, Shawinigan-Sud sont également prévus à même le budget PCP 2007-2008;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence de l'architecte en date du 19 février 2008 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0208-08;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Christian Jacques des architectes Jacques & Gervais;

CONSIDÉRANT que l'allocation PCP 2007-2008 est insuffisante pour réaliser les travaux de l'école Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que les contrats pour l'exécution des travaux de fenestration, portes et cadres, aux écoles Centrale, Plein Soleil, secondaire Val-Mauricie, secondaire du Rocher, Saint-Jacques soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, soient :

Président(e)

Écoles	Compagnies	Montants
Centrale La Tuque	Construction Les 3 Rives Inc. Trois-Rivières	115 000 \$
Plein Soleil Hérouxville	Construction Les 3 Rives Inc. Trois-Rivières	101 500 \$
secondaire Val-Mauricie Shawinigan-Sud	Construction Les 3 Rives Inc. Trois-Rivières	161 600 \$
secondaire du Rocher Grand-Mère	Construction Richard Champagne Saint-Tite	362 594 \$
Saint-Jacques Shawinigan	Construction Les 3 Rives Inc. Trois-Rivières	204 300 \$

QUE, conformément à la clause 32 des « Conditions générales supplémentaires » du devis descriptif, les travaux débiteront dès la signature du contrat et se termineront au plus tard le 22 août 2008;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le projet pour le remplacement de la fenestration, portes et cadres de l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud soit reporté à l'an prochain dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2008-2009 ».

Adopté unanimement

Octroi de contrats
– Réfection des
toitures (mesure
maintien des
bâtiments)

RÉSOLUTION 221 0208 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2007-2008 », la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation pour la réalisation des projets de réfection de toitures aux établissements suivants : école Saint-André, édifice du Dr Lucien Ringuet, école Dominique-Savio, école secondaire Champagnat, école secondaire Paul-Le Jeune, école La Providence, école Le Sablon d'Or, école des Vallons, école Masson et école de la Passerelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 25 février 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de madame Sylvie Rainville, architecte;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que les contrats pour l'exécution des travaux de réfection des toitures de 10 établissements soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, soient:

Écoles	Compagnies	Montants
Saint-André Shawinigan-Sud	Toitures Lacharité Drummondville	84 994,88 \$
Édifice Dr Lucien-Ringuet La Tuque	Toitures Lacharité Drummondville	82 398,75 \$
Dominique-Savio Saint-Georges-de-Champlain	Toitures Pro-Toit Trois-Rivières	196 691 \$
secondaire Champagnat La Tuque	Toitures Lacharité Drummondville	272 339,16 \$
secondaire Paul-Le Jeune Saint-Tite	Lucien Laurendeau Inc. Shawinigan-Sud	398 000 \$
La Providence Saint-Tite	Roger Bellemare & Fils Louiseville	67 500 \$
Le Sablon d'Or Lac-aux-Sables	Roger Bellemare & Fils Louiseville	42 500 \$
des Vallons Saint-Paulin	Toitures Lacharité Drummondville	44 405,03 \$
Masson Sainte-Thècle	Toitures Lacharité Drummondville	128 450,62 \$
de la Passerelle Notre-Dame-du-Montauban	Couvertures Victo 2000 Victoriaville	68 853,75 \$

QUE la signature des contrats avec l'entreprise Toitures Lacharité est conditionnelle à l'obtention et au dépôt par l'entrepreneur, de son certificat de membre en règle à l'Association des Maîtres Couvreur du Québec, avant la fin de la période de validité des soumissions, soit le 18 avril 2008;

QU'à défaut de se conformer à cette exigence, la Commission scolaire de l'Énergie accordera les contrats aux deuxièmes plus bas soumissionnaires;

QUE, conformément à la clause 4 des « Conditions générales complémentaires » du devis descriptif, tous les travaux devront être réalisés entre le 25 juin et le 30 août 2008;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 222 0208 :

CONSIDÉRANT qu'à l'école secondaire Champagnat, un comité a été mis en place en mai 2007 en vue d'implanter une collection vestimentaire pour ses élèves dès la rentrée scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres de planification se sont tenues entre les membres du comité et les représentants de la Maison Piacente;

CONSIDÉRANT que la soumission de la Maison Piacente déposée en janvier 2006 en vue de fournir une collection vestimentaire aux écoles secondaires Val-Mauricie et du Rocher peut être utilisée pour octroyer un contrat de fourniture d'une collection vestimentaire à l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT que la Maison Piacente a fourni une liste des coûts unitaires similaires à ceux des écoles secondaires Val-Mauricie et du Rocher pour les vêtements de la collection de base;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil d'établissement de l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT que la Maison Piacente s'engage à respecter les clauses du cahier de charges et du contrat à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les services de la Maison Piacente soient retenus pour la fourniture d'une collection de vêtements pour les élèves de l'école secondaire Champagnat, conformément aux recommandations des membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Champagnat;

QU'un contrat soit conclu pour l'année scolaire 2008-2009 avec une clause de renouvellement de deux années additionnelles, soit 2009-2010 et 2010-2011;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 26 février 2008.

À 21 h 30, il est procédé à la clôture de la séance.

Président(e)

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 223 0208 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire